

DELIBERATION N°2023-24_072
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 11 avril 2024

6. Montant des bourses à la mobilité ERASMUS

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 16	Suffrages exprimés : 25
Membres représentés : 9	Pour : 25
Total : 25	Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur le montant des bourses à la mobilité ERASMUS.

Besançon, le 12 avril 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services




Thierry Camus

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Montant des bourses à la mobilité ERASMUS pour le contrat 2024

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

Commission de la formation et de la vie universitaire

Jeudi 11 avril 2024

Point n°6 « Définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2024 »

Annexe n°..... (le cas échéant)

VISA(S)

VU la note de service du 11/12/2023 MENJ - MESR :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENC2333011N>

VU le guide du programme Erasmus+ 2024 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

Descriptif

L'université de Franche-Comté a obtenu la charte Erasmus 2021-2027 permettant d'organiser des mobilités et de déposer des projets pour cette période.

Le programme prévoit que les établissements fixent les taux de la bourse Erasmus pour les mobilités étudiantes, dans le respect des directives et du cadre fixés par la Commission Européenne

Cadre du programme :

Les établissements fixent des montants de bourse pour les mobilités longues (2 à 12 mois) compris dans des « fourchettes » définies comme suit :

- mobilités vers les pays du groupe 1 : 292 - 606 € par mois
- mobilités vers les pays des groupes 2 et 3 : 225 - 550 € par mois

GROUPES	PAYS DE DESTINATION
Groupe 1 Coût élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin + pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse
Groupe 2 Coût moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie
Groupe 3 Coût faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

Le montant de bourse défini pour le groupe 1 doit être majoré de 50 € minimum par rapport au montant choisi pour les groupes 2 et 3



Proposition des montants de bourse à verser avec le contrat financier Erasmus 2024 de l'université de Franche-Comté :

Le contrat 2024 de l'uFC permettra d'organiser des mobilités Erasmus entre le 01/06/2024 et le 31/07/2026. Le montant de la subvention n'est pas encore connu à ce jour.

Au vu des mobilités réalisées cette année et prévues en 2024-2025 (dont la poursuite de l'organisation de mobilités courtes dans le cadre de Blended Intensive Programmes et de stages) et en raison des nouvelles règles de financement incluant la prise en charge des frais de voyage pour les étudiants, il est prudent de rapprocher les taux de bourse aux « fourchettes » basses afin de pouvoir financer le plus de mobilités possibles. Les taux proposés sont les suivants :

mobilités vers les pays du groupe 1 : 330 € par mois
mobilités vers les pays des groupes 2 et 3 : 270 € par mois

La moyenne de ces taux de bourse est similaire à celle des taux de l'année universitaire 2023-2024.

A compter du contrat 2024, le programme prévoit le versement d'un forfait voyage obligatoire en complément de la bourse Erasmus des étudiants. Ce forfait est calculé en fonction de la distance entre l'uFC et l'établissement d'accueil et prend en compte, le cas échéant, l'utilisation d'un transport à moindre empreinte carbone :

Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Transport standard
10-99 km	56 €	28 €
100-499 km	285 €	211 €
500 – 1999 km	417 €	309 €
2000 – 2999 km	535 €	395 €
3000 – 3999 km	785 €	580 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

Conformément au guide du programme, les étudiants effectuant des mobilités longues de stage recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus, un complément financier d'un montant de 150 € par mois.

Les étudiants répondant à l'un des critères du soutien inclusion percevront une allocation supplémentaire de 250 € mensuels.

Les étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle et préparant un diplôme national percevront, en plus de leur bourse Erasmus, une aide à la mobilité internationale du MESR d'un montant mensuel de 400€ (sous réserve de modalités d'attribution et de versement inchangées pour l'année universitaire 2024-2025).

